

Lettre à l'élève

Chère élève, cher élève,

Tu reçois aujourd’hui le code de vie de l’école. Il t'aidera à te sentir en sécurité, en plus de développer un sentiment de fierté et d'appartenance. Lis-le et discutes-en avec tes parents et ton enseignant (e). C'est important !

À l’Équipage, trois valeurs nous représentent et nous souhaitons te les expliquer.

RESPECT : Les élèves manifestent de la considération envers eux-mêmes, les autres, le matériel et l’environnement, et ce, de façon responsable et en faisant preuve d’ouverture d’esprit. Cela se reflète dans le langage utilisé et l’exécution des consignes données par les intervenants de l’école.

COLLABORATION : Les élèves collaborent avec les intervenants de l’école, au service de garde, aux ateliers offerts et auprès des autres élèves, en plus de veiller à la propreté de l’école.

BIENVEILLANCE : Les élèves visent le bien et le bonheur des autres tout en respectant les différences et en valorisant l’entraide au quotidien. Nous développons notre empathie, nous jouons à des jeux pacifiques et sécuritaires et nous trouvons des solutions pacifiques à nos conflits.

Effectivement, ces trois valeurs permettent, entre autres, de donner le meilleur de soi, de faire preuve de persévérance, de fierté et de détermination. C'est un défi que nous te proposons et tu sauras certainement le relever. Nous sommes là pour t’accompagner tout au long de ton passage à l’Équipage. Nous voulons t'aider à te dépasser et à réaliser tes rêves.

L’Équipage, c'est mon ancrage!

Bonne année scolaire 2025-2026 !

Sonia Cloutier
Directrice

Marie-Josée Michaud
Directrice adjointe

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école et je m'engage à les respecter.

Ma signature : _____

Autorité parentale : _____ / _____

L'Équipage

20 chemin de l'École
Val-des-Monts, Québec
J8N 7E7
819-503-8022

Heures du secrétariat

8h20 à 12h15
12h15 à 13h15 (fermé dîner)
13h15 à 16h15

Horaire des classes (primaire)

8h40 à 12h10 Classe / 10h47 à 11h02 Récréation
12h10 à 13h25 Dîner
13h25 à 15h55 Classe / 14h32 à 14h47 Récréation

Horaire des classes (préscolaire)

8h40 à 12h10 Classe
12h10 à 13h25 Dîner
13h25 à 15h03 Classe

Service de garde L'Ile aux trésors

Téléphone : 819-503-8023

Courriel : sg-equipage@cssd.gouv.qc.ca

Mme Nathalie St-Amour, technicienne service de garde

Dates importantes

Assemblée générale : Le jeudi 4 septembre à 19h15

Rencontres de parents pour le début de l'année scolaire :

Préscolaire : Le mercredi 27 août à 16h30

1^{re} année : Le jeudi 4 septembre à 17h30

2^e année : Le jeudi 4 septembre à 18h

2^e cycle : Le jeudi 4 septembre à 18h30

3^e cycle : Le mercredi 27 août à 18h

Communications officielles

Première communication : Le mercredi 15 octobre 2025

1^{er} bulletin : Le jeudi 20 novembre 2025

1^{re} visite de parents : Le jeudi 20 novembre 2025

2^e bulletin et rencontre de parents sur convocation : Le jeudi 26 février 2026

3^e bulletin : Le lundi 29 juin 2026

Règles de fonctionnement

Arrivée à l'école

Pour les élèves transportés par leurs parents, l'arrivée à l'école doit se faire entre 8 h 25 et 8 h 40 le matin. Veuillez noter qu'il est impossible d'utiliser le débarcadère dès 8h25 le matin puisque les autobus y ont priorité. De plus, nous n'assurons aucune surveillance avant 8 h 25 le matin. Après le dîner, l'élève peut entrer sur la cour à partir de 13h15 jusqu'à 13h25.

Débarcadère

Il est interdit d'y circuler en voiture ou de s'y stationner durant les déplacements d'autobus soit de 8 h 25 à 8 h 45 et 14 h 40 à 16 h 15.

Stationnement

Il est important de respecter les règles de stationnement selon la politique du CSSD. **Il est interdit de stationner dans le stationnement devant l'école entre minuit et 16h30.** Celui-ci est réservé aux personnes détenant une vignette de stationnement.

Parent ou visiteur dans l'école

Par mesure de sécurité, toute personne qui entre dans l'école doit d'abord se présenter au secrétariat.

Absence et retard

Afin d'exercer un contrôle efficace des absences et retards des élèves, le parent a l'obligation de communiquer toute absence et tout retard par un appel téléphonique au secrétariat, par un message sur le répondeur de l'école au 819-503-8022 **avant 8h25 le matin.** Il est également possible de motiver l'absence ou le retard sur le site Mozaïk Portail Parent.

LORSQUE L'ENFANT ARRIVE À L'ÉCOLE, L'ADULTE DOIT L'ACCOMPAGNER JUSQU'AU SECRÉTARIAT. AUCUN ENFANT NE POURRA ENTRER SEUL.

L'article 17 de la loi sur l'instruction publique (L.R.Q. cl-13.3) stipule que : « Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire ».

Chaque minute de classe est importante pour votre enfant, et ce, de la maternelle à la fin de son cheminement scolaire. Il est important d'être vigilant, car ceci pourrait affecter le rendement scolaire de votre enfant qui, dans certains cas, devra reprendre les travaux non effectués.

Retards fréquents

Advenant une situation récurrente de retard, un avis de retard sera envoyé aux parents. Les parents pourraient être convoqués par la direction.

Départ pendant les heures de classe

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les heures de classe sauf pour des situations exceptionnelles comme un rendez-vous chez le médecin ou chez le dentiste. Les parents doivent alors ***transmettre l'information à l'enseignante et au secrétariat par téléphone au 819-503-8022 ou par courriel à equipage@cssd.gouv.qc.ca, avant 10h le matin.***

La personne qui vient chercher l'enfant doit :

- 1) se présenter au secrétariat ;
- 2) s'identifier et signer le registre pour le départ de l'enfant ;
- 3) attendre l'arrivée de l'enfant à l'extérieur.

Il est suggéré de prendre les rendez-vous en dehors des heures de classe et de retirer l'enfant de l'école seulement dans des situations exceptionnelles.

Procédure de départ à la fin des classes : élèves habituellement transportés par autobus

Tous les élèves transportés en autobus sont systématiquement accompagnés par les enseignants jusqu'à l'embarquement dans leur autobus respectif à la fin des classes. Lorsque ce statut change **occasionnellement**, le parent est tenu d'aviser le secrétariat. ***Vous devez transmettre l'information au secrétariat par téléphone au 819-503-8022 ou par courriel à equipage@cssd.gouv.qc.ca, avant 10h le matin.***

De plus, nous vous demandons de rappeler à votre enfant qu'il ne prendra pas l'autobus et que vous viendrez le chercher. Vous devez vous présenter au secrétariat à la porte principale #1 à 15 h 50. Les élèves seront guidés à l'extérieur à la cloche.

Tournoi, voyage ou absence de plus de cinq jours, autres que médicaux

Avisez l'enseignant.e et le secrétariat le plus rapidement possible. Les parents doivent remplir un formulaire et le retourner au secrétariat à l'attention de la direction. Les parents prennent l'entièr responsabilité de cette décision et des répercussions sur la réussite scolaire de leur enfant. De plus, l'enseignant.e n'est pas dans l'obligation de préparer des travaux.

Bicyclette

Avec la permission écrite des parents déchargeant l'école de toutes responsabilités, il est permis d'utiliser la bicyclette pour se rendre à l'école. En circulant, l'élève doit respecter le code de sécurité routière et porter un casque. Dès son arrivée à l'école, l'élève descend de sa bicyclette et l'installe sur

les supports à vélos, avec un cadenas. L'école n'est pas responsable du vol ni des dommages. L'élève pourra ensuite entrer sur la cour à partir de 8h25 en matinée et à 13h15 après le dîner.

Jeux de la maison

Il est interdit d'apporter des jeux ou des jouets de la maison, y compris les ballons, et ce, pour des mesures de sécurité. L'école dispose d'un prêt de matériel pour les élèves aux récréations ainsi qu'à l'heure du dîner.

Vol ou vandalisme

Lorsqu'un élève brise de l'ameublement ou du matériel scolaire, l'élève et son parent devront en assumer les frais de réparation ou de remplacement.

Tenue vestimentaire

En tout temps et en tout lieu, une tenue vestimentaire appropriée pour un contexte scolaire s'avère la règle pour tous et pour toutes.

L'habillement doit tenir compte des différentes températures saisonnières. L'été, seuls les camisoles à bretelles larges (aucune bretelle spaghetti), les culottes courtes (mi-cuisse), les chandails en bas de la taille et les jupes mi-cuisse seront tolérés.

Aussi, les vêtements troués en haut de genou, déchirés ou affichant des messages à caractère violent, raciste, sexiste ou vulgaire sont interdits. Les sous-vêtements doivent être cachés. **IL EST INTERDIT, PAR MESURE DE SÉCURITÉ, DE PORTER UN BIJOU QUI POURRAIT ÊTRE DANGEREUX ET DES SANDALES QUI NE SONT PAS ATTACHÉES AU TALON (EX. : « GOUGOUNES »).**

Lorsque la tenue vestimentaire de l'élève est jugée non conforme à la propreté, à la convenance ou à la décence, l'élève et ses parents en seront avertis.

Le reste de l'année, il est important d'habiller vos enfants selon la température prévue le matin. Bottes, imperméable, chapeau, gants, vêtements de rechange peuvent être nécessaires. Compte tenu de l'espace restreint et pour le bien-être des enfants, ce n'est que lors des pluies abondantes et de froid excessif que nous gardons les enfants à l'intérieur.

Votre enfant doit également porter un costume d'éducation physique lors des journées où il a une période d'éducation physique. Il faut prévoir des pantalons longs et/ou courts confortables, un chandail à manche courte et des espadrilles. Il n'y a pas de vestiaire alors votre enfant doit arriver bien vêtu le matin même. De plus, il est important que les longs cheveux soient attachés pour une question d'hygiène et de sécurité. Les robes, les jupes et les jeans ne sont pas acceptés dans les cours d'éducation physique.

Utilisation des appareils électroniques

Les appareils électroniques comme le cellulaire, les écouteurs, la montre intelligente, ou tout autres appareils mobiles personnels sont interdits à l'école, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Si les modalités ne sont pas respectées, les appareils seront saisis et remis à la direction. Seul un parent pourra récupérer l'appareil auprès de la direction.

Il est également interdit d'utiliser des ressources technologiques de l'école à des fins non autorisées ou illégales comme d'enregistrer et de diffuser des fichiers contenant des propos ou des images de nature haineuse, violente, indécente, raciste, sexiste ou de quelques manières illégales ou incompatibles avec la mission éducative de l'école. Le clavardage sur les réseaux sociaux ou le jeu collectif sur Internet est également interdit.

L'utilisation du Chromebook en salle de classe est un outil pédagogique.

Saine alimentation

Étant une école SANTÉ GLOBALE, une collation santé est recommandée (fruits, légumes et produits laitiers.) **En tout temps, il est interdit d'amener à l'école, tout aliment contenant des noix ou des arachides étant donné le nombre d'enfants souffrant d'allergies sévères.**

Cas de maladie

Si votre enfant a une condition médicale particulière ne lui permettant pas de suivre les activités régulières de l'école, **incluant les récréations et les jeux à l'extérieur**, vous devez le garder à la maison. Un billet médical incluant les recommandations d'un professionnel sera nécessaire.

Maladies infectieuses

Les parents sont responsables de fournir l'information pertinente à l'école dès qu'un diagnostic a été posé par un professionnel de la santé. La direction de l'école prendra alors les décisions qui s'imposent en se référant au protocole d'intervention en maladies infectieuses dans les écoles produit en collaboration avec la Direction de la santé publique de l'Outaouais.

Cas d'allergie sévère et autres maladies

Au début de l'année, le parent remplit la fiche santé en indiquant, s'il y a lieu, toute allergie essentielle à signaler. Un plan de soin sera établi en fonction de ses besoins. Dans le cas où l'Épipen ou tout autre dérivé est nécessaire, le parent doit fournir à l'école le matériel et les documents requis, dès le début de l'année.

Transport d'un élève à un centre hospitalier

Les parents sont responsables d'assurer le transport de leur enfant blessé vers une clinique ou un centre hospitalier. Si l'école ne réussit pas à rejoindre les parents et que la situation l'exige, l'élève sera transporté par ambulance au centre hospitalier désigné par les paramédics et les frais seront assumés par les parents. Lorsqu'un enfant est transporté en ambulance à l'hôpital, un adulte de l'école l'accompagne. Il est la responsabilité du parent de maintenir la fiche santé de leur enfant à jour.

Le parent doit fournir un numéro de téléphone et le nom d'une personne à rejoindre en cas d'urgence sur la fiche santé remise en début d'année.

Services offerts aux élèves

Service de garde

Le service de garde est un service complémentaire offert aux élèves du préscolaire et du primaire en dehors des périodes où les services éducatifs sont offerts. Les enfants qui ne respectent pas les règles prévues pourraient être exclus du service de garde pour une période déterminée par la direction et selon la gravité de l'acte. Pour toute information concernant ce service, vous devez vous référer au document des *Règles de fonctionnement du service de garde* publié sur le site web de l'école ou communiquer avec la technicienne du service de garde par téléphone au 819-503-8023 ou par courriel à sg-equipage@cssd.gouv.qc.ca.

Dîner

Un service de surveillance du dîner est assuré durant cette période pour les enfants transportés par autobus et dont les parents ont payé le montant prévu. C'est un service complémentaire. Les enfants qui ne respectent pas les règles prévues pourraient être exclus du service du dîner pour une période déterminée par la direction et selon la gravité de l'acte. Les élèves qui dînent normalement à l'école ne sont pas autorisés à quitter les lieux de l'école.

Soutien aux apprentissages et aux comportements

Ces services sont donnés par des intervenants des services complémentaires. Un premier service est offert par un.e technicien.ne en éducation spécialisée ou un.e préposé.e aux élèves handicapés. Les interventions, en réponse aux besoins ciblés, se font auprès des élèves et sont issues d'une concertation de l'équipe-école en collaboration, le cas échéant, de ressources externes et de la famille. Les élèves demeurent généralement intégrés dans leur classe et sont sortis de la classe occasionnellement afin de permettre, par exemple, des suivis personnalisés.

Le centre d'intervention peut aussi servir de lieu de retour au calme pour les élèves.

Le service de l'enseignante-orthopédagogue est offert en salle de classe et en sous-groupe dans un souci de soutenir l'élève qui montre des indices de difficultés d'apprentissage. Ce service est en complémentarité des activités de la classe et est généralement offert aux élèves du préscolaire 5 ans et aux élèves du premier cycle du primaire. Ce service peut se poursuivre jusqu'en 3^e année.

Le service d'orthopédagogie quant à lui est donné à l'école à des enfants qui éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage. Dans tous les cas, un dossier doit être monté par l'enseignant.e titulaire afin de dépister les difficultés et présenté au comité d'intervention de l'école.

Transport scolaire

Dans les autobus, des élèves choisis agiront à titre de brigadiers scolaires. L'élève brigadier aide le conducteur à assurer une plus grande sécurité lors de la descente de l'autobus. La discipline à l'intérieur de l'autobus est assurée par le conducteur.

Les élèves qui ne respecteront pas les règlements édictés par le Centre de services scolaire des Draveurs peuvent être suspendus du transport scolaire. De plus, advenant la répétition des comportements inadéquats, ils risquent d'être retirés du transport. Les parents sont alors responsables du transport de leur enfant.

Certains élèves nous demandent de changer de circuit d'autobus pour se rendre chez un ami. La politique du transport scolaire est claire à cet effet : *les changements de circuit ne sont et ne seront autorisés qu'en cas d'urgence seulement.*

Le Centre de services scolaire des Draveurs et le transporteur prennent toutes les mesures possibles pour assurer en toute sécurité le transport des élèves. Elle compte sur les échanges entre les parents et leur enfant pour que ce dernier adopte un comportement sécuritaire lors de ses déplacements.

Encadrement disciplinaire

Les personnes-ressources de l'école bénéficient de la confiance des parents dans leurs interventions auprès des enfants. La prise de conscience de l'élève ainsi qu'une communication claire des enjeux demeurent nos motivations principales pour toute mesure d'encadrement ou de discipline.

En classe et dans les aires communes de l'école, tous les intervenants de l'école sont responsables de la gestion des comportements et l'intention première est toujours de permettre à tous d'évoluer dans un milieu sain, sécuritaire et plaisant afin de permettre un climat propice aux apprentissages. L'équipe d'intervenants de l'école propose également d'accompagner tous les élèves à développer de bonnes habitudes sociales et des comportements positifs, et ce, peu importe où ils se trouvent, dans l'école ou à l'extérieur de l'école.

Veuillez noter que le comité *projet éducatif/code de vie* de l'école travaillera l'encadrement disciplinaire pendant l'année 2025-2026. Si notre fonctionnement change, soyez assurés que vous serez informés rapidement.

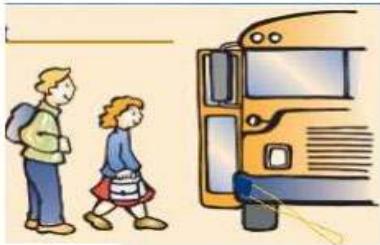


Transport scolaire

**Prudence, calme
et respect**

=

**Ma sécurité à
bord de l'autobus**



Centre
de services scolaire
des Draveurs
Québec

Service du transport
Tél. : 819 663-9221 – Téléc. : 819 643-5291
transport@cssd.gouv.qc.ca

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

2 À bord de l'autobus...

J'adopte un comportement respectueux.



Je prends mon siège calmement.

Je parle à voix basse et j'évite de déranger le conducteur.

Je laisse l'allée libre de tout obstacle et je tiens mes bagages sur moi (sac d'école, sac à lunch...).

Je demeure toujours assis dans l'autobus, et ce, jusqu'à ce que le véhicule soit complètement arrêté.

Je m'abstiens de manger ou boire dans l'autobus.

En cas de panne ou d'accident, j'attends les instructions du conducteur avant de quitter l'autobus.

J'utilise la porte de secours en cas d'urgence seulement.

Je ne cause aucun dommage à l'autobus, sinon je devrai payer les réparations.

Un comportement respectueux pour une meilleure sécurité en transport scolaire

Message aux parents

Chers parents,



Le transport scolaire est mis à la disposition des élèves pour assurer leurs déplacements vers l'école dans le respect et de façon sécuritaire.

Nous vous invitons à prendre connaissance et en discuter avec votre enfant afin de nous aider à promouvoir la sécurité et le respect à bord des véhicules scolaires parce que la sécurité, c'est une affaire d'équipe.

1 En attendant l'autobus...

Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.

J'arrive 10 minutes à l'avance au point d'arrêt qui m'a été désigné.



J'attends l'arrêt complet de l'autobus avant d'y monter.

Je monte dans l'autobus à la file indienne.

Je laisse monter les plus petits d'abord.

Je reste loin de la chaussée tant que l'autobus n'est pas arrêté.

Je ne bouscule pas et ne pousse pas les autres.

Je ne ramasse rien par terre devant et autour de l'autobus.

3 Pour éviter un accident...

Je ne cours jamais à la rencontre de l'autobus.

Je regarde à gauche et à droite avant de traverser.

J'attends que l'autobus soit arrêté avant de m'en approcher ou d'y monter.



Je monte et je descends de l'autobus sans bousculer les autres.

Je ne sors jamais des objets par la fenêtre de l'autobus ou encore, la tête, les bras, les mains.

Je m'éloigne suffisamment de l'autobus pour être bien vu du conducteur.

Lorsque je dois traverser la rue, je fais 10 pas de géant devant l'autobus scolaire.

J'attends le signal du conducteur avant de passer devant l'autobus.

4 Pour ta sécurité et celle des autres

Il est interdit de transporter des équipements, tels que :

- Skis, planches et raquettes à neige;
- bâtons et sacs de hockey, traîneaux, traînes;
- patins à roues alignées et patins à glace sans protège-lame qui ne sont pas placés dans un sac protecteur (voir politique du transport scolaire 52-01-01);
- instruments de musique de plus de 60 cm.

Service du transport

Plan de lutte

L'école l'Équipage est un lieu d'apprentissage social et académique pour les enfants, ainsi l'école s'est dotée d'un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.

Vous pouvez trouver ce plan de lutte sur la page web de l'école à l'adresse suivante :

<https://equipage.cssd.gouv.qc.ca/info-parents/plan-de-lutte>.

Que faire si votre enfant vous fait des confidences ?

- Demeurez calme ;
- Écouter votre enfant ouvertement et ne pas le juger ;
- Être rassurant pour lui ;
- Lui dire qu'il a pris la bonne décision en vous parlant de ses difficultés ;
- Lui faire comprendre que vous le croyez ;
- Ne pas lui promettre que vous garderez secret ce qu'il vous a raconté ;
- Ne pas interroger indûment l'enfant et le laisser parler librement, car des questions subjectives pourraient influencer l'enfant et nuire aux interventions ;
- Notez les paroles de l'enfant ;
- Contacter l'intervenante du centre d'intervention par téléphone au (819) 503-8022 ou par courriel equipage@cssd.gouv.qc.ca .

« Les poux sont des petits parasites »

Afin d'éviter la contagion, nous vous demandons d'examiner régulièrement la tête de votre enfant de même que celle des autres membres de votre famille et de les traiter adéquatement.

Que sont les poux ?

Les poux sont de petits parasites qui affectent le cuir chevelu et quelquefois les sourcils. Les poux ne transmettent pas d'autres maladies. Par contre, des lésions de grattage peuvent apparaître et s'infecter si la personne est portée à se gratter beaucoup.

Quels sont les principaux symptômes ?

La démangeaison est le principal symptôme lors d'une infestation, mais il ne faut pas se leurrer, certaines personnes n'éprouvent pas de démangeaisons et peuvent quand même être infestées. Chez ceux qui se grattent beaucoup, il peut y avoir des lésions parfois infectées et douloureuses. Les poux pondent leurs œufs à la racine du cheveu, on les retrouve surtout derrière les oreilles et à la nuque.

De quelle façon se transmettent-ils ?

Les poux ne sautent pas ! Les poux se transmettent surtout d'une personne à une autre par contact direct, tête à tête et par des objets fraîchement infestés tels que les chapeaux, les brosses à cheveux, les barrettes et tout autre article qui passe d'une tête à l'autre. Il n'y a pas d'évidence de transmission par les tapis ou les draps.

Comment s'en débarrasser ?

Il existe différentes sortes de crèmes, de shampoings et de rince-crèmes que l'on peut se procurer sans prescription dans toutes les pharmacies.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'info-santé de votre C.L.S.C.
Direction de la santé publique de l'Outaouais



Poux de tête adulte



Lente vivante



Taille réelle

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

Québec 

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- **téléphone/texto**
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfait des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.